

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 6 juin 2008

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°17

CIRCULAIRE N° 0-25792-2008/DEF/DPMM/2/RA

relative à l'organisation des épreuves écrites du concours 2008 pour une promotion au grade de major en 2009.

Du 16 avril 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau des équipages de la flotte.*

CIRCULAIRE N° 0-25792-2008/DEF/DPMM/2/RA relative à l'organisation des épreuves écrites du concours 2008 pour une promotion au grade de major en 2009.

Du 16 avril 2008

NOR D E F B 0 8 5 0 8 3 1 C

Références :

- a) Décret n° 75-1212 du 22 décembre 1975 (BOC, p. 4921 et erratum du 27 janvier 1976 (BOC, p. 152). ; BOEM 323.1) modifié ;
- b) Arrêté n° 7 du 9 janvier 1996 (BOC, p. 356. ; BOEM 323.1) ;
- c) Arrêté du 5 juin 2003 (BOC, 2003, p. 4811. ; BOEM 323.4) modifié ;
- d) Circulaire n° 0-9363-2008/DEF/DPMM/2/RA du 6 mars 2008 (BOC N°15 du 18 avril 2008, texte 16.) ;
- e) Instruction n° 81/DEF/DPMM/2/A du 11 avril 2002 (BOC, 2002, p. 2651. ; BOEM 323.4) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes et deux appendices.

Texte abrogé :

Circulaire n° 000-23876-2007/DEF/DPMM/2/RA du 20 avril 2007 (BOC N°20 du 27 août 2007, texte 45).

Référence de publication : BOC N°21 du 6 juin 2008, texte 17.

1. AUTORISATION À CONCOURIR - RÉPARTITION PAR CENTRES D'EXAMEN.

1.1. Le personnel, désigné en annexe III, est autorisé à se présenter aux épreuves écrites du concours 2008 pour une promotion au grade de major en 2009.

1.2. Les candidats qui se trouveraient, le jour du concours, éloignés du centre prévu pour une raison quelconque (mission, congé, mutation, etc.), pourront néanmoins composer au centre d'examen le plus proche de leur lieu de stationnement. Les formations d'affectation devront alors prévenir par message l'autorité maritime dont dépend le nouveau centre en tenant informés la direction du personnel militaire de la marine (DPMM, 5/PM2/RA) et le centre d'examen initialement prévu.

1.3. Les commandants des bâtiments sur lesquels a été créé un centre d'examen pourront, s'ils l'estiment opportun et après entente directe avec les autorités maritimes locales, envoyer leurs candidats composer dans le centre à terre le plus proche.

Les commandants de force maritime pourront, de la même façon, constituer un centre unique à bord de l'un des bâtiments placés sous leurs ordres.

Dans ces cas, les sujets expédiés à ces bâtiments devront être remis au centre d'examen unique où composeront leurs candidats.

Seuls les candidats, membres d'équipage d'un sous-marin en activité opérationnelle, peuvent composer à bord à une date différente de celle fixée par la circulaire annuelle après accord de la direction du personnel militaire de la marine.

2. TRANSMISSION DES SUJETS.

Les sujets des épreuves, ainsi que les sujets de secours, sous enveloppes scellées, ont été adressés en nombre suffisant aux autorités responsables des centres d'examen écrits ouverts. Ces dernières ont aussi reçu des sujets supplémentaires permettant, en cas de nécessité, de faire face à une augmentation du nombre de candidats.

Dès réception des sujets des épreuves, les autorités et formations destinataires en accuseront immédiatement réception par message adressé à la DPMM (pour 5/PM2/RA) comportant le texte « bien reçu sujets concours majors » et « bien reçu sujets de secours concours majors ».

3. ORGANISATION MATÉRIELLE DES CENTRES D'EXAMEN.

Les autorités maritimes locales, les commandants de force maritime et les commandants de formations isolées désignés en annexe III comme centres d'examen ouverts, sont chargés de la convocation et de l'information des candidats, de la surveillance et de l'organisation matérielle des centres d'examen des épreuves écrites placés sous leur responsabilité. Ils choisiront les formations (lieux) dans lesquelles les candidats devront composer et désigneront le président et les membres des commissions de surveillance conformément aux prescriptions des articles 3 et 4 de l'arrêté cité en référence c).

Un exemplaire de l'ordre relatif aux modalités d'organisation prévues ci-dessus, tenant lieu d'ordre de convocation, sera communiqué individuellement aux candidats.

4. DÉROULEMENT ET DIRECTIVES DES ÉPREUVES ÉCRITES.

Les épreuves se dérouleront le jeudi 15 mai 2008 aux horaires indiqués ci-dessous (heure bravo en métropole).

8h00 : épreuve de rédaction, durée : quatre heures (coefficient 3).

14h00 : épreuve de réglementation, durée : deux heures (coefficient 2).

Les centres d'examen des formations hors métropole et des bâtiments en mission prendront les dispositions pour que leurs candidats ne puissent pas communiquer du fait du décalage horaire avec des concurrents composant dans d'autres centres et placeront les épreuves du concours au plus près possible, et après les horaires métropolitains⁽¹⁾.

Il est rappelé aux responsables des centres d'examen que pour l'ensemble des épreuves, les candidats doivent composer sur l'imprimé n° 21.318.

5. ENVOI DES COMPOSITIONS.

Quel que soit le centre d'examen, les compositions sont envoyées en recommandé, sous plis préparés dans les conditions prescrites par l'annexe I de l'instruction citée en référence, à la DPMM (5/PM2/RA). Cette expédition est également signalée par message.

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 000-23876-2007/DEF/DPMM/2/RA du 20 avril 2007 relative à l'organisation des épreuves écrites du concours 2007 pour l'admission dans les corps des majors en 2008 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
sous-directeur de la sous-direction « gestion du personnel »,*

Jérôme RÉGNIER.

(1) Le début des épreuves peut être retardé de quelques heures sous réserve que l'isolement total des candidats vis-à-vis des communications extérieures soit garanti à partir du début du concours en métropole.

ANNEXE I.
**CONCOURS 2008 POUR UNE PROMOTION AU GRADE DE MAJOR EN 2009 - ÉPREUVES
ÉCRITES.**

Directives destinées aux officiers présidents de la commission de surveillance.

Au début de chaque séance, les candidats seront appelés par ordre alphabétique. Ils devront présenter une pièce d'identité militaire. Les dispositions suivantes seront lues à haute voix aux candidats par le président de la commission de surveillance lors de la première séance :

« Vous devez être munis du matériel nécessaire pour écrire : stylo à bille ou stylo à cartouche à encre noire, bleu-noire ou bleue.

Vous ne devez utiliser sur le lieu des épreuves aucun document écrit, dactylographié ou imprimé.

Vous ne devez en aucun cas utiliser de baladeur, de téléphone portable ou tout appareil de communication sur le lieu des épreuves.

En cas de nécessité, vous ne serez autorisés à sortir de la salle, accompagné d'un surveillant, qu'à partir de la deuxième heure de l'épreuve. »

1. DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX ÉPREUVES.

Après avoir apposé leur signature dans la case *ad hoc* de l'imprimé de composition réglementaire, les officiers surveillants distribueront un exemplaire à chaque candidat.

Des feuilles de papier brouillon seront remises aux candidats dès le début de l'épreuve et, si nécessaire, en cours d'épreuve par les surveillants. Ces feuilles seront blanches ou de couleur, unies ou quadrillées.

Les feuilles ainsi remises doivent être différenciées par l'apposition d'un signe quelconque : visa d'un officier surveillant, timbre humide, etc.

Ces dispositions sont fixées dans chaque centre par l'officier président de la commission de surveillance.

Il est indispensable que cet officier puisse reconnaître, sans ambiguïté, le papier brouillon qu'il aura distribué.

Les enveloppes contenant les sujets de composition seront ouvertes en présence des candidats.

Un exemplaire du sujet sera remis à chaque candidat. Le président de la commission de surveillance donnera le top du début de l'épreuve écrite.

La durée de chaque épreuve, mentionnée au point 4 de la circulaire, doit être respectée.

À la restitution des copies, l'officier ou l'officier marinier surveillant qui les recevra, vérifiera en présence du candidat si ce dernier a correctement rempli l'en-tête (doivent apparaître dans les cases prévues à cet effet le grade, la spécialité, le nom, les initiales des prénoms, la signature du candidat) et indiqué, en tête de la copie, la nature de l'épreuve effectuée mais également, en marge, la spécialité, le groupe de spécialité ou le brevet de maîtrise au titre duquel il concourt. L'officier ou l'officier marinier surveillant recevant la copie notera sur la première page (en bas à droite) le nombre de feuilles remises par le candidat.

2. ÉPREUVES DE RÉDACTION ET RÉGLEMENTATION COMMUNES À TOUTES LES SPÉCIALITÉS.

Tous les candidats doivent composer sur l'imprimé n° 21.318.

Les officiers surveillants les inviteront à indiquer leur spécialité, groupe de spécialité ou brevet de maîtrise au titre duquel il concourt (tel que précisé dans l'annexe III de la présente circulaire), non seulement dans l'en-tête, mais également dans la marge de chaque feuille de composition.

Les candidats ne doivent, bien évidemment, préciser dans la marge aucun signe distinctif qui permettrait de les identifier.

Pendant ces épreuves les candidats ne doivent disposer d'aucun document écrit ou imprimé.

Le sujet ne doit pas être reproduit sur l'imprimé de composition.

Les candidats qui pour des contraintes opérationnelles composent à une date postérieure à celle déterminée par arrêté doivent signer une déclaration sur l'honneur (modèle en annexe II) garantissant n'avoir reçu aucune information sur les sujets.

3. DISPOSITIONS DIVERSES.

3.1. Si en cours d'épreuve, une anomalie dans un sujet est constatée ou supposée, les présidents de commission de surveillance devront s'abstenir de fournir aux candidats toute indication qui serait de nature à modifier l'égalité des chances entre unités de concours. Ils devront en revanche, en avertir la DPMM (PM2).

Un officier de la section « réglementation - administration » du bureau équipages de la flotte de la DPMM pourra en cas d'incident être joint par téléphone (01.42.92.13.30 direct ou 01.42.92.10.00, poste 21.330 / 01.42.92.14.96 direct ou 01.42.92.10.00, poste 21.496) pendant la durée des épreuves.

Le cas échéant l'officier de suppléance de l'état-major de la marine (OSEMM) : 01.42.92.10.84 direct ou 01.42.92.10.00, poste 21.084.

3.2. Infraction / fraude.

En cas d'infraction au règlement ou de fraude, l'officier président de la commission de surveillance recueillera les explications écrites du candidat et rédigera un rapport circonstancié immédiatement transmis au président du jury (copie DPMM, 5/PM2/RA).

3.3. Compte-rendu / procès-verbal.

L'officier président de la commission de surveillance rendra compte téléphoniquement ou à défaut par message à la DPMM (pour 5/PM2/RA) des incidents importants s'étant produits pendant le déroulement de l'épreuve.

Pour s'affranchir du risque de perte de courrier pour les centres isolés (bâtiments ou outre-mer), il peut mettre en place une procédure consistant à photocopier les copies des candidats. Les originaux sont transmis sans délai par la voie la plus rapide à la DPMM. Les photocopies sont conservées par le centre d'examen qui les détruit dès parution de la liste d'admissibilité.

À l'issue des épreuves écrites, il établira et joindra au pli contenant les feuilles de composition un bref procès-verbal de séance, mentionnant ses observations sur le déroulement des épreuves, la disposition (plan) de la salle, l'espacement des candidats, l'état des plis cachetés contenant les sujets, les noms des candidats absents, les différents problèmes rencontrés, ainsi qu'un exemplaire de l'ordre relatif aux modalités d'organisation des épreuves écrites du concours de l'autorité maritime locale, ou du commandant de la force maritime ou du commandant de la formation (formation isolée) chargé de l'organisation matérielle des épreuves écrites.

Il portera également au procès-verbal, la liste des candidats n'ayant pas composé à l'une ou aux deux épreuves ainsi que ceux qui ont rendu copie blanche.

Les présidents de la commission de surveillance à l'issue de chaque séance, classeront dans chaque centre les feuilles de composition dans l'ordre alphabétique par spécialité, groupe de spécialité ou brevet de maîtrise et les mettront sous pli scellé comportant la mention de classification « confidentiel personnel officiers - examen » par apposition d'un timbre humide rouge dans lequel sera joint un exemplaire du sujet de la composition correspondante avant d'être remis à l'autorité responsable du centre d'examen.

Ils porteront sur chaque pli : la nature de l'épreuve, le nombre de copies et de composants et le nom des absents de l'épreuve en vue de leur expédition sous double enveloppe à la direction du personnel militaire de la marine (DPMM, 5/PM2/RA).

Tout envoi doit être impérativement effectué sous pli recommandé et en « confidentiel personnel officiers - examen » portant la mention « à n'ouvrir que par la DPMM, 5/PM2/RA ».

Les enveloppes, non ouvertes, contenant les sujets de secours seront jointes aux enveloppes contenant les copies.

ANNEXE II.
MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR.

Je soussigné,

Nom, prénoms :

Grade, spécialité, matricule,

Ayant passé les épreuves écrites du concours 2008 pour une promotion au grade de major en 2009 :

Au centre d'examen :

Épreuve de rédaction (dates et heures de début et fin de composition) :

Épreuve de réglementation (dates et heures de début et fin de composition) :

Déclare sur l'honneur n'avoir reçu aucune information sur les sujets des épreuves écrites du concours.

Le (date)

Signature du candidat

ANNEXE III.
CENTRES DE CONCOURS ET LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS À SE PRÉSENTER AU CONCOURS 2008 POUR LA PROMOTION AU
GRADE DE MAJOR EN 2009.

Répartition par centre.

GRADE	SPÉCIALITÉ D'AVANCEMENT	NOM PRÉNOM	MATRICULE	CANDIDAT AU TITRE	FORMATION	CENTRE D'ÉCRIT	NOMBRE DE CANDIDATS PAR CENTRE
PM (TA)	DETDE	Pubert Régis	0593.2442	GÉNÉRAL	Aconit	Aconit	1
MP	SECRE	Sol Brigitte	90177..70	GÉNÉRAL	AD Prétoria	AD Prétoria	1
MP	DARAE	Bougeard Marie-Pierre	90181..71	ORGMAÉRO	Flotille 28 F	BAN Nîmes-Garons	4
MP	MECBO	Eschali er Patrick	057820548	GÉNÉRAL	EPV	BAN Nîmes-Garons	
MP	FOURR	Furet Yves	0583320190	GÉNÉRAL	CEIPAM Nîmes-Garons	BAN Nîmes-Garons	
MP	ELBOR	Golzio Pierre	057721101	GÉNÉRAL	CEIPAM Nîmes-Garons	BAN Nîmes-Garons	
MP	TRAFI	Kervarec Thierry	058616282	GÉNÉRAL	SHOM	Beautemps Beaupré	1
MP	CONTA	Rigai ll Philippe	058414497	CIRCAÉ	DIRCAM	Bordeaux	1
MP	RADIO	Aubert Christian	057615325	TECHNOCOM	ALFAN Brest	Brest	61
PM (TA)	DEASM	Aulne Hubert	059519228	TECHOPS	Alerte SNLE	Brest	
MP	DEASM	Bain Jean-Emmanuel	057615355	TECHOPS	ALFAN Brest	Brest	
PM (TA)	DETEC	Betzer Yannick	059111185	GÉNÉRAL	Tonnerre	Brest	
PM (TA)	INFOR	Bléjan Lionel	0591..118	TECHSYR	Téméraire rouge	Brest	
PM (TA)	ELECT	Boitelle Christophe	059111328	ATOMICIEN	Triomphant bleu	Brest	
PM (TA)	MOTEL	Bonenfant Yannick	0583.5990	GÉNÉRAL	Brest garnison	Brest	
MP	ELECT	Bourc' his Loic	0593.2242	ATOMICIEN	Triomphant bleu	Brest	
MP	RADIO	Boutin Marc	058815428	TECHNOCOM	Téméraire bleu	Brest	
PM (TA)	MEARM	Busson Sébastien	058812518	COMORG SERCOUR	Alerte SNLE	Brest	

PM (TA)	TRANS	Cadre Jean-Christophe	058616040	GÉNÉRAL	DIRSIM Brest	Brest	
MP	SECRE	Cariou Bernard	057423584	RH	École navale	Brest	
MP	ELECT	Castel Bertrand	058012337	COMÉNERG	Léopard	Brest	
PM (TA)	DETEC	Chadouteaux Henri	0585..611	GÉNÉRAL	Monge	Brest	
MP	ELAER	Coënt Christian	0586.3606	AVIONIQUE/CHAS	17 F	Brest	
PM (TA)	DEASM	Corbet Cédric	059621106	SIN	SSF Brest	Brest	
MP	ATNAV	David Michel	058224222	ATNAVAL	Brest AMF tech	Brest	
PM (TA)	NAVIS	Delabye Ludovic	059111051	GÉNÉRAL	Léopard	Brest	
MP	RADIO	Deniel Christian	0583.1851	RENS	Dupuy de Lôme	Brest	
MP	ELAER	Deniel Jean-François	057719016	GÉNÉRAL	BAN Ldivisiau	Brest	
MP	MUSIF	Disségna Michel	057623252	GÉNÉRAL	Brest musique	Brest	
MP	DEASM	Fischer Jean-Louis	057415570	GÉNÉRAL	COM Brest	Brest	
MP	ELAER	Floch Michel	058021197	GÉNÉRAL	11 F	Brest	
MP	TRANS	Floch Pascal	0580.2025	AMOSIC	DIRSIM Brest	Brest	
MP	MECAN	Gilaberte-Gonzalez Antonio	COMENERG	GÉNÉRAL	ALFAN Brest	Brest	
PM (TA)	FOURR	Gombert Franck	0591.1890	LOG	SSF Brest	Brest	
MP	SECRE	Groot Philippe	058419093	RH	SSF Brest	Brest	
MP	ELARM	Halgand Serge	0589..364	GÉNÉRAL	ESNLE	Brest	
MP	MECAE	Jaouen Dominique	057921066	GÉNÉRAL	BAN Ldivisiau	Brest	
MP	DEASM	Lauberton Fabrice	0591.2223	GÉNÉRAL	ENSM Brest	Brest	
MP	DEASM	Le Calvé Patrick	059011938	TECHOPS	ENSM Brest	Brest	
MP	MAPOB	Le Plaine Pascal	0583.6123	CDG	Marins pompiers Brest	Brest	
MP	SECRE	Le Quémener Yannick	057615428	RH	BAN Ldivisiau	Brest	
MP	FUSIL	Lebrun Daniel	057513771	COMORG SERCOUR	De Grasse	Brest	
PM (TA)	DETEC	Lecharme Thierry	058320205	GÉNÉRAL	LV Lavallée	Brest	
PM (TA)	NAVIS	Leclerc Pierre	059017778	GÉNÉRAL	Flamant	Brest	
MP	TRANS	Lefebvre Thierry	058221797	RENS	Dupuy de Lôme	Brest	

MP	RADIO	Limousin Bruno	0585.1724	TECHNOCOM	AMF Brest	Brest	
MP	RADIO	Lofficial Yvon	057916394	TECHNOCOM	ALFAN Brest	Brest	
MP	DEASM	Louis Judicael	0593.2382	TECHOPS	ALFAN Brest	Brest	
MP	MEDEB	Luckemann Norbert	057616210	GÉNÉRAL	Base fusco	Brest	
PM (TA)	MEARM	Manfait Christophe	058317775	GÉNÉRAL	ENSM Brest	Brest	
MP	RADIO	Martin-Desbois Éric	059111390	GÉNÉRAL	Dupuy de Lôme	Brest	
MP	ATNAV	Méar Joseph	0581.1954	ATNAVAL	AMF Brest	Brest	
PM (TA)	MECAN	Nicolle Christian	059316437	ATOMICIEN	Téméraire bleu	Brest	
PM (TA)	MECAN	Noël Éric	058514978	GÉNÉRAL	École navale	Brest	
MP	COMMI	Paillou Christine	90181..84	GÉNÉRAL	Mess SVR Brest	Brest	
MP	FUSIL	Pascaud Philippe	057920700	COMORG SERCOUR	La Motte Picquet	Brest	
MP	AGPOS	Pineau Elizabeth	90191..27	GÉNÉRAL	ESNLE	Brest	
MP	DEASM	Pleiber Nicolas	0585.5595	TECHOPS	ALFAN Brest	Brest	
MP	SECRE	Posluszny Jacky	058414445	GÉNÉRAL	CRMAR	Brest	
MP	SECRE	Prat Jean-Marc	058318535	RH	ALFAN Brest	Brest	
PM (TA)	INSEN	Sallé Christophe	058320283	GÉNÉRAL	LOR PSD	Brest	
MP	FUSIL	Simon Michel	057415743	GÉNÉRAL	GFM Brest	Brest	
MP	MECAE	Stéfani Jean	0579.6346	GÉNÉRAL	SIMMAD	Brest	
MP	MUSIF	Tanguy Yvonnice	058123201	GÉNÉRAL	BREST musique	Brest	
MP	DETEC	Tisseau Christophe	058021385	OPS/AM	Tourville	Brest	
MP	MEARM	Velly Patrick	058813147	COMORG SERCOUR	Alerte SNLE	Brest	
MP	MECAE	Verdier Dominique	057821199	GÉNÉRAL	SIMMAD	Brest	
MP	NAVIS	Verdier Philippe	058518757	GÉNÉRAL	Guépard	Brest	
MP	ELAER	Relet Jean-Daniel	0577..331	AVIONIQUE CHAS	12 F	Brest	
MP	MECAN	Le Roy Didier	057820888	LOG	CDT Bouan	CDT Bouan	1
MP	MECAN	Poirel Michel	057624622	LOG	CDT L'Herminier	CDT L'herminier	1
PM (TA)	DEASM	Bellet Jean-François	059320453	GÉNÉRAL	Cherbourg GSM	Cherbourg	7
MP	ATNAV	Brothelande Hervé	058123182	ATNAVAL	Cherb AMF tech	Cherbourg	

MP	SECRE	Clément Claude	90179..94	GÉNÉRAL	CIN Querqueville	Cherbourg	
MP	MAPOC	Lacoley Pascal	057620297	CDG	Cherb mar pomp	Cherbourg	
MP	MAPOC	Leflaec Jean-Luc	0582..588	CDG	Cherb mar pomp	Cherbourg	
MP	GUETF	Lerevenu Dominique	0583.4988	GÉNÉRAL	FOSIT Cherbourg	Cherbourg	
MP	ELECT	Rigomont Bruno	0593.2450	AUTOPELEC	Cherbourg GSM	Cherbourg	
MP	RADIO	Jacquet Eddy	058812725	TECHNOCOM	DIRISI Cap-Vert	Dakar	1
MP	FUSIL	Braz Carlos	058117583	GÉNÉRAL	DAT Antilles	Guadeloupe	1
MP	MECAN	Desmurs Jean Michel	0594.2679	MACHTERM	Jean Bart	Jean Bart	1
MP	ELARM	Geffriaud Jean-Michel	0573...24	GÉNÉRAL	Jeanne d'Arc	Jeanne d'Arc	1
MP	TRANS	Penot Pascal	0583.1839	AMOSIC	DIRISI La Réunion	La Réunion	2
PM (TA)	TIMON	Weytens Laurent	058612926	GÉNÉRAL	EMIA La Réunion	La Réunion	
MP	DEASM	Desbarats Stéphane	0592.2715	SIN	Le Triomphant rouge	Le Triomphant rouge	2
PM (TA)	MECAN	Lefèvre Arnaud	059416548	ATOMICIEN	Le Triomphant rouge	Le Triomphant rouge	
PM (TA)	RADIO	Christ Éric	058711008	TECHNOCOM	Loire	Loire	2
PM (TA)	MARPO	Edouard Christophe	059111354	GÉNÉRAL	Loire	Loire	
MP	FUSIL	Bastian Lionel	059325214	GÉNÉRAL	CDO Jaubert	Lorient	12
MP	EMAEQ	Bebin Yannick	058615980	ATE	BAN Lann Bihoué	Lorient	
MP	MECAE	Bertin Pascal	057912212	GÉNÉRAL	BAN Lann Bihoué	Lorient	
MP	MEVAP	Carlier Thierry	058111030	GÉNÉRAL	BAN Lann Bihoué	Lorient	
MP	ELBOR	Compès Pierre-Marie	0583.2136	GÉNÉRAL	CEIPAM LBH	Lorient	
PM (TA)	MECBO	Guillemot Pierrick	058216513	GÉNÉRAL	BAN Lann Bihoué	Lorient	
MP	MECAE	Laville Gilles	058314585	PORTEUR PATGA	Ban Lann Bihoué	Lorient	
MP	MECAE	Le Maintec Jean-Louis	058222005	GÉNÉRAL	BAN Lann Bihoué	Lorient	
MP	FUSIL	Payen Régis	058020693	COMORG SERCOUR	Ec fusil	Lorient	
MP	ASFOY	Sarg Didier	059316403	GÉNÉRAL	LORT garnison	Lorient	
PM (TA)	DENAE	Tagliabue Philippe	058815413	GÉNÉRAL	CEIPAM Lbh	Lorient	
MP	DETEC	Tual Yves	0587.4167	GÉNÉRAL	CEIPAM Lbh	Lorient	

MP	ELECT	Query Stéphane	058915017	COMENERG	Mayotte Elebn	Mayotte	1
MP	ELECT	Julien Patrick	058711169	AUTOPELEC	Meuse	Meuse	1
MP	SECRE	Daniel Guy	0577.4666	GÉNÉRAL	Mistral	Mistral	4
PM (TA)	MARPO	Diochon Frédéric	059219024	GÉNÉRAL	Mistral	Mistral	
MP	ELECT	Dubuisson Gilles	0592.2572	GÉNÉRAL	Mistral	Mistral	
MP	TRAFI	Lagarde Robert	0576...23	GÉNÉRAL	Mistral	Mistral	
MP	DEASM	Perreau Lionel	0591..206	GÉNÉRAL	AN Moscou	Moscou	1
MP	NAVIS	Dassaud Frédéric	0588.4304	GÉNÉRAL	Vendémiaire	Nouméa	3
MP	FUSIL	Lambing Éric	058320499	GÉNÉRAL	BN Nouméa	Nouméa	
MP	MECAE	Macziewski Marie-Claire	90185.134	GÉNÉRAL	BAN Tontouta	Nouméa	
MP	MECAN	Amat Jean-François	058111005	COMENERG	Orion	Orion	1
MP	DARAE	Bakari-Baroini Abdou	057424130	AVIONIQUE CHAS	EMM	Paris	12
PM (TA)	TRANS	Borget Yann	0582.6428	SSI	SGDN	Paris	
MP	ELAER	Burelout Laurent	0585.1830	GÉNÉRAL	EFSOAA St Agnant	Paris	
MP	SECRE	Carré Andrée	90183.183	GÉNÉRAL	PRESIDREP	Paris	
MP	CUISI	Charpin Jean-Michel	058222534	GÉNÉRAL	CEMM CAB	Paris	
MP	DARAE	Filippi Marc	058017909	GÉNÉRAL	SIMMAD	Paris	
MP	MECAE	Gallard Bertrand	057720908	GÉNÉRAL	SIMMAD	Paris	
MP	INFOR	Ginola Pascal	059015090	GÉNÉRAL	ETAN Toussus	Paris	
PM (TA)	MARPO	Hebert Yves	058518356	RADIOPROT	EAMEA	Paris	
MP	MECAE	Humilier Jean-Pierre	057820938	GÉNÉRAL	SIMMAD	Paris	
MP	INSEN	Levadoux Serge	058418906	GÉNÉRAL	Paris mer PSD	Paris	
MP	PLONG	Robin Éric	058317751	GÉNÉRAL	COMILO	Paris	
MP	EMPRO	Aimar Patrick	059222955	EMPRO	Saphir bleu	Saphir bleu	2
PM (TA)	MECAN	Doignies Stéphane	0593.2284	ATOMICIEN	Saphir Bleu	Saphir bleu	
MP	MECAN	Jeanney Jean-Hervé	057527041	GÉNÉRAL	Siroco	Siroco	1
MP	MECAN	Fogelgesang Pascal	058418930	LOG	Somme	Somme	2
MP	TRAFI	Laurie Richard	058518695	TECHNOCOM	Somme	Somme	

PM (TA)	RADIO	Premayon Philippe	058912586	TECHNOCOM	Tonnerre	Tonnerre	2
MP	DETEC	Vatinel Lionel	0585.5385	OPS/AM	Tonnerre	Tonnerre	
MP	ELECT	Agez Hervé	058111172	AUTOPELEC	Charles de Gaulle	Toulon	80
PM (TA)	ELARM	Alario David	0590.2283	GÉNÉRAL	Jules Verne sout	Toulon	
PM (TA)	MECAN	Albert Vincent	0593.2221	ATOMICIEN	ALFAN Toulon	Toulon	
MP	MECAN	Alric François	059218994	ATOMICIEN	EM COMESNA	Toulon	
PM (TA)	DARAE	Andrieux Jean-Philippe	0585.5249	GÉNÉRAL	DETCPA NH 90	Toulon	
PM (TA)	ELECT	Bailleul Frédéric	059111320	LOG	Casabianca rouge	Toulon	
MP	EMPRO	Barry Christophe	0594.2665	EMPRO	Saphir rouge	Toulon	
PM (TA)	EMPRO	Baur Jérôme	059416499	EMPRO	Casabianca rouge	Toulon	
MP	MAPOT	Biasioli Didier	057520430	CDG	Toulon M pomp	Toulon	
MP	MAPOM	Blanc Pierre	0580.8753	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	MEFET	Bochard Bruno	057712077	ATNAVAL	Toulon AMF tech	Toulon	
MP	MANEU	Borges Donatien	058014475	COMORG MANEU	CIN St Mandrier	Toulon	
PM (TA)	DETEC	Bouteiller Didier	058419080	GÉNÉRAL	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	FOURR	Bramouille Hélène	90179..74	ADMIFINAN	CIC	Toulon	
MP	MAPOM	Campagnoli Frédéric	0582.1171	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	TIMON	Charlet Frédéric	058213148	GÉNÉRAL	BN Toulon	Toulon	
MP	RADIO	Chatelin Antoine	057315367	TECHNOCOM	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	ATNAV	Cholot Philippe	058517590	ATNAVAL	Jules Verne sout	Toulon	
MP	MAPOM	Contastin Michel	057822874	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
PM (TA)	EMPRO	Coston Xavier	0594.2802	EMPRO	Perle bleu	Toulon	
PM (TA)	FOURR	De Costa Monteiro Sophie	90188..67	ADMIFINAN	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	MAPOM	Deirmendjian Grégoire	058023341	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	MAPOM	Del Puppo Olivier	057922707	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
PM (TA)	DEASM	Deleage Olivier	059519173	TECHOPS	Émeraude rouge	Toulon	
MP	ELAER	Dongar Alain	058017904	GÉNÉRAL	ALAVIA	Toulon	
MP	MECAE	Dourdoigne Marc	0582..612	GÉNÉRAL	EPAN Cuers	Toulon	

MP	MECAN	Dubois Jean-Yves	057715949	GÉNÉRAL	P614 tech	Toulon	
PM (TA)	ELBOR	Egiziano Christophe	058615805	OPS/AM	CEI Hyères	Toulon	
MP	EMPRO	Eloy François	059416559	EMPRO	Amethyste bleu	Toulon	
PM (TA)	MARPO	Gaucher David	058616159	GENERAL	BN Toulon	Toulon	
MP	RADIO	Gerard Christine	90183.150	TECHNOCOM	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	SECRE	Gonzalez Thierry	0587.3893	RH	CECMED amiraut	Toulon	
MP	EMPRO	Guilbert Frédéric	059416508	EMPRO	Saphir rouge	Toulon	
MP	RADIO	Guillemin Gilles	0583.1972	TECHNOCOM	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	MEARM	Guinchard Damien	058616168	COMORG SERCOUR	BASESOUMED Tln	Toulon	
PM (TA)	ELECT	Hajduk Johann	059316607	ATOMICIEN	ENSM BPN	Toulon	
MP	DETEC	Hess Claude	058111215	GÉNÉRAL	ALFAN Toulon	Toulon	
MP	FUSIL	Jacquenod Alain	057720946	COMORG SERCOUR	Foudre	Toulon	
PM (TA)	MECAN	Joly Frédéric	059316614	ATOMICIEN	ENSM BPN	Toulon	
PM (TA)	ELECT	Jubin Sébastien	059316615	ATOMICIEN	Émeraude bleu	Toulon	
PM (TA)	MECAN	Krieger Éric	059111373	HYDRAULIQUE	Forbin	Toulon	
MP	CUISI	Lacote Jean-Pierre	0584.4022	GÉNÉRAL	Charles de Gaulle	Toulon	
MP	DENAE	Landrieu François	058512832	GÉNÉRAL	ALAVIA	Toulon	
PM (TA)	MECAN	Larroque Xavier	059219049	HYDRAULIQUE	Tonnerre	Toulon	
MP	MECAN	Le Guennic Stéphane	0582.6137	GÉNÉRAL	Charles de Gaulle	Toulon	
MP	NAVIS	Le Hir Martial	0590.7106	COMORG NAVIT	Alizé	Toulon	
PM (TA)	ELECT	Lelogeais Martial	0582..886	GÉNÉRAL	SSF Toulon	Toulon	
MP	MECAE	Lescouarch Jean	057710480	GÉNÉRAL	Charles de Gaulle	Toulon	
MP	MAPOM	Loreto Philippe	0583.9328	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	MECAN	Lucking Raymond	057919906	HYDRAULIQUE	ALFAN Toulon	Toulon	
MP	MAPOM	Marin Marc	0580.8772	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	DEASM	Marti Harry	058416227	OPS/AM	EM COMESNA	Toulon	
PM (TA)	ELARM	Martinetti Alain	058416129	GÉNÉRAL	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	MEARM	Meyer Gilles	057820680	GÉNÉRAL	Flotille amphibie	Toulon	

PM (TA)	EMPRO	Mouly Jérôme	0595.2497	EMPRO	Émeraude bleu	Toulon	
MP	RADIO	Nesa Jean-Pierre	0582..554	GÉNÉRAL	COM Toulon	Toulon	
MP	METOC	Peccu Willy	058613073	GÉNÉRAL	DGA CELM LVT	Toulon	
PM (TA)	ATNAV	Philippe Gilles	058710821	ATNAVAL	Toulon AMF tech	Toulon	
MP	FUSIL	Risser Alain	0583 .1814	COMORG SERCOUR	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	INFOR	Rumin Jean-Marc	058815400	TECHSYR	DIRSIM Toulon	Toulon	
MP	EMPRO	Sabatier Philippe	0592.2607	EMPRO	Amethyste rouge	Toulon	
MP	RADIO	Salvo Augustin	057417696	GÉNÉRAL	DIRSIM Toulon	Toulon	
MP	MECAN	Sarnin Stephan	0590.2273	MACHTERM	Charles de Gaulle	Toulon	
MP	MAPOT	Seyller Roger	057616587	CDG	Toulon M pomp	Toulon	
MP	RADIO	Souliers Yannick	058518574	TECHNOCOM	CIN St Mandrier	Toulon	
PM (TA)	MAPOM	Souque Yves	0580.8788	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
PM (TA)	ELECT	Sturgeon Marc	059316659	ATOMICIEN	ENSM BPN	Toulon	
MP	MEFET	Tandille Michel	058023343	ATNAVAL	Toulon AMF tech	Toulon	
MP	MAPOM	Taxil Gérard	057922719	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	MOTEL	Terrasse Muriel	90185..84	GÉNÉRAL	CIN St Mandrier	Toulon	
PM (TA)	EMPRO	Teyant Christophe	059723295	EMPRO	Émeraude rouge	Toulon	
MP	ATNAV	Toby Philippe	0581.4934	ATNAVAL	Jules Verne sout	Toulon	
MP	MAPOM	Tremol Jean	0583.6166	CDM	Mars pompi HB	Toulon	
MP	INFOR	Vega Christophe	0591..297	GÉNÉRAL	Charles de Gaulle	Toulon	
MP	ATNAV	Vergeladi Philippe	0583.5916	GÉNÉRAL	Toulon AMF tech	Toulon	
MP	ELECT	Verjus Jean	057920912	ATOMICIEN	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	SPORT	Victor Bruno	0578.6048	MAITEPS	CIN St Mandrier	Toulon	
MP	ELBOR	Vindreau François	058216804	GÉNÉRAL	CEPA/10S	Toulon	
MP	SECRE	Wallyn Patrice	0587..206	GÉNÉRAL	CRMAR	Toulon	
MP	MAPOM	Zenou Yves	057822901	CDM	Mars pompi HB	Toulon	

Nombre total de candidatures : **210**.

